

Décision 21-DCC-158 du 15 septembre 2021

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Dijon Métropole Smart Energy par la société ADEME Investissement aux côtés de Dijon Métropole et des sociétés Rougeot Énergie Invest et Storengy

Posted on: 15 septembre 2021 | Secteurs :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération Prise de contrôle

Partie notifiante ADEME Investissement, Dijon Métropole et des sociétés Rougeot Énergie Invest et Storengy

Dispositif(s) Autorisation

Décision de phase Phase 1

Décision simplifiée Oui

**Entreprise(s) ou
organisme(s)
concerné(s)**

Dijon Métropole Smart Energy

Lire

Le texte intégral

133.1 Ko